

CYCLE DE CONFÉRENCES
Déchets & matières premières

LA DIRECTION REGIONALE DE L'ADEME

VOUS ACCOMPAGNE



24 novembre 2015
Saint-Gilles les Bains – Île de la Réunion

SOMMAIRE



- **L'ADEME finance vos projets**
- **La compétence des bureaux d'études à la méthode MFCA**
- **L'opération collective pilote 2016**

Les aides de l'ADEME

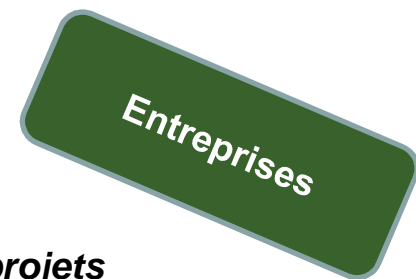


Pour accompagner la transition énergétique et écologique, l'ADEME se dote d'une nouvelle organisation de ses **aides financières** à destination des **entreprises, collectivités, organismes de recherche et structures relais de mobilisation: associations, organisations professionnelles, chambres consulaires...**

4 familles d'aides couvrant l'ensemble des thématiques de soutien de l'ADEME (réduction des consommations, d'énergie et des émissions de GES, développement des énergies renouvelables et de l'économie circulaire ainsi que la reconversion des friches et sites pollués et l'amélioration de la qualité de l'air intérieur et extérieur).

- **Les aides à la réalisation**
- **Les aides aux changements de comportements**
- **Les aides à la connaissance**
- **Les aides dans le cadre d'un contrat d'objectif**

Les aides de l'ADEME



- Les aides à la réalisation :**

- **Aides à la décision : diagnostics et études d'accompagnement de projets réalisés par un prestataire externe**

	Intensité maximum de l'aide de l'ADEME				Plafond de l'assiette
	Bénéficiaires dans le cadre d'une activité économique			Bénéficiaires dans le cadre d'une activité non économique	
	PE	ME	GE		
Diagnostiques	70%	60%	50%	70%	50 000 €
Etudes d'accompagnement de projet					100 000 €

- **Aides aux investissements**

	Intensité maximum de l'aide de l'ADEME				Bonus DOM-COM
	Bénéficiaires dans le cadre d'une activité économique			Bénéficiaires dans le cadre d'une activité non économique	
	PE	ME	GE		
Déchets	55%*	45%*	35%*	55%	+ 15 points

*Sur les dépenses admissibles définies par l'encadrement communautaire

Les aides de l'ADEME

- **Les aides aux changements de comportements :**

- ***Programmes de communication, formation, animation***

- Intensité maximum de l'aide ADEME : 70%

- ***Equipements pédagogiques***

- Intensité maximum de l'aide ADEME : 50%

- ***Programmes d'actions des relais de mobilisation***

- Aide forfaitaire de 24 000 € + 15% dans les DOM COM
- Durée du financement : 3 ans avec possibilité de reconduction



Les aides de l'ADEME



- **Les aides à la connaissance :**

- *Projets de recherche, développement et innovation*

- *Études « à caractère général » : benchmark, prospective, développement d'outils, méthodes, évaluation...*

- *Observatoires territoriaux*

- Aide forfaitaire de 30 000 € à la création d'un observatoire
- Aide aux dépenses de fonctionnement et de communication : 150 000 €
- Durée du financement : 3 ans avec possibilité de reconduction



Les aides de l'ADEME



- **Les aides dans le cadre d'un contrat d'objectif :**
 - *Projets territoriaux de 3 ans sur la base d'un objectif de résultat : plans locaux de prévention des déchets (PLP), plateforme de rénovation de l'habitat, territoire sous contrat énergie climat*

Les aides de l'ADEME

- **Mais aussi...**

- *Des conseils techniques*
- *Des informations : bonnes pratiques, outils, éléments clés, publications... disponible sur le site www.ademe.fr*
- *Des formations : <https://formation.ademe.fr>*
- *Des colloques et journées techniques : www.ademe.fr*

L'ADEME dispose également des crédits du **programme d'investissement d'avenir (PIA)** pour élargir son action. Des projets innovants (thèmes : économie circulaire, véhicules du futurs, énergie décarbonée, etc...) sont financés dans le cadre d'appels à projets (AAP), comme par exemple :

- ✓ **L'appel à projets « 20 territoires zéro gaspillage, zéro déchets TZGZD » pour lequel le TCO a été labellisé en 2015**
- ✓ **L'appel à projets « économie circulaire, recyclage et valorisation des déchets », en cours**
- ✓ **Et bien d'autres...**

Pour en savoir plus sur les AAP de l'ADEME : <http://www.ademe.fr/actualites/appels-a-projets>



La compétence des bureaux d'études à la méthode MFCA



Pour diffuser cette nouvelle méthodologie, il est nécessaire d'avoir un pool de bureaux d'études (BE) référents sur le sujet. L'ADEME Réunion souhaite faire monter en compétence les BE locaux ainsi que les relais sur l'utilisation de la méthode MFCA.

- **Journée d'information : 26 novembre 2015**
- **Animateur : Guillaume CREZE**
- **Nombre d'inscrits : 9 dont 6 BE expert déchets**
- **Objectif de la journée :**
 - *Découvrir la norme ISO 14 051*
 - *Acquérir les connaissances pour la mise en œuvre d'un audit MFCA en entreprise*
 - *Connaître la méthodologie pour la promouvoir auprès des entreprises*

L'opération collective pilote 2016

**30 000 €
mobilisés par
l'ADEME Réunion
en 2016**

Économisez sur vos déchets !

Identifiez leur coût complet pour les éviter et mieux les gérer


- Diagnostic déchets / MFCA : réaliser un état des lieux global de la situation déchets de votre entreprise
- Accompagnement à la mise en œuvre des actions d'amélioration
- Financement ADEME jusqu'à 70%

➤ Déroulement

- **Lancement de l'opération collective : 1^{er} décembre 2015**
- **Date limite de dépôt des dossiers : 15 février 2016**
 - Conférence de presse pour présenter les entreprises pilotes
- Début de la prestation en entreprise : 14 mars 2016 (réunion de lancement)
- Réunion à mi-parcours : 20 juin 2016
- Rendu du diagnostic : 13 octobre 2016
- Présentation et valorisation des résultats : **SERD 2016**

➤ Comment participer ?

- Dossier complet transmis par mail à tous les participants :
 - ✓ Cahier des charges
 - ✓ Liste des BE formés
 - ✓ Dossier de demande d'aide : à renvoyer à l'ADEME Réunion



OPERATION COLLECTIVE PILOTE

Vos déchets vous coûtent plus que ce que vous ne pensez !
Achats de matières premières, stockage, manutention, gestion externe... toutes ces actions impactent vos finances !

Économisez sur vos déchets !
Identifiez leur coût complet pour les éviter et mieux les gérer

Participez à l'opération collective pilote « diagnostic déchets / MFCA »
comptabiliser vos flux de matières pour réduire vos pertes

- Bénéficiez de l'accompagnement d'experts déchets formés à la méthodologie MFCA pour réaliser un état de des lieux de la situation de votre entreprise
- Bénéficiez d'un soutien financier de l'ADEME

Lancement de l'opération collective pilote
1^{er} décembre 2015*

*le 1^{er} décembre, le jour pour identifier le dossier de candidature envoyé à tous les participants de la conférence « déchets et matières premières »

LE SAVIEZ-VOUS ?
90% des entreprises méconnaissent le coût réel de leurs déchets
Le coût principal des déchets se situe avant la benne
Les déchets représentent de 20 à 40% du coût de production total de certaines industries
L'éventuelle recette liée au recyclage est 3 à 10 fois inférieure au coût de production des déchets, le déchet n'a pas de valeur ajoutée

Renseignements
auprès Camille LEFRANC, chargée de communication, ADEME Réunion
Email : camille.lefranc@ademe.fr - Tél 02 62 71 11 29
auprès de Rosalyne BOLLERON, ingénieure environnement, ADEME Réunion
Email : rosalyne.bolleron@ademe.fr - Tél 02 62 71 11 29

RÉDUISEZ VOS DÉCHETS.
SI VOUS NE LE FAITES PAS POUR LA PLANÈTE, FAITES-LE POUR VOTRE ENTREPRISE.

Je vous remercie de votre attention !

Roselyne BOUCHERON

Ingénieure environnement en charge des Déchets des Activités Economiques
ADEME Réunion

roselyne.boucheron@ademe.fr



RÉDUISEZ VOS DÉCHETS.
SI VOUS NE LE FAITES PAS POUR LA PLANÈTE, FAITES-LE POUR VOTRE ENTREPRISE.
www.reduisonsnosdechets.fr

